



Deloitte & Associés
3055 avenue de Prades
66000 Perpignan
France
Téléphone : + 33 (0) 4 68 50 41 33
Télécopieur : + 33 (0) 4 68 67 50 90
www.deloitte.fr



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
Parc EUREKA 251 rue Euclide
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Bastide Le Confort Médical S.A.

Société Anonyme
12 Avenue de la Dame
30132 Caissargues

**Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées
pour l'exercice clos le 30/06/2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30/06/2018

Bastide Le Confort Médical S.A.

Société Anonyme

12 Avenue de la Dame

30132 Caissargues

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux
rémunérées pour l'exercice clos le 30/06/2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2018

A l'assemblée générale de la société Bastide Le Confort Médical S.A,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30/06/2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30/06/2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018.

Bastide Le Confort Médical S.A
Exercice clos le 30/06/2018

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 139 912 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

Perpignan, le 31/10/2018

Deloitte et Associés



Alain HUDELLET

Montpellier, le 31/10/2018

KPMG S.A.



Didier REDON

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

(Article L.225-115 du code de commerce)

Montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 juin 2018 s'est élevé à 1 139 912 euros (un million cent trente neuf mille et neuf cent douze euros).

Fait à Caissargues,
Le 26 octobre 2018

Guy BASTIDE
Président Directeur Général

